



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250827-D_2025_37-AU



DECISION N° 2025-37

prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : OPERATION « AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE - TRAVAUX DE VOIRIE – ESPACES VERTS » - DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE DE LEAU ARTOIS PICARDIE - Plan de Financement Prévisionnel

Le Maire d'ESCAUTPONT ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 26^{ème} alinéa ;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour le reste de la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° 18-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à un Adjoint au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en cas d'empêchement du Maire ;

VU la délibération N° 93-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Novembre 2024 modifiant la délibération N° 17-2024-DF-RK précitée ;

CONSIDERANT que le coût d'objectif global Hors Taxes de l'opération reprise en objet s'élève à 239 315,30 € (hors travaux d'enfouissement des réseaux) ;

CONSIDERANT la nécessité de présenter un dossier de demande subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour l'opération suivante : « AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE - TRAVAUX DE VOIRIE – ESPACES VERTS » ;

CONSIDERANT l'inscription prévue au Budget Primitif 2025 du Programme d'investissement ;

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour l'opération suivante : « AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE - TRAVAUX DE VOIRIE – ESPACES VERTS ».

Article 2 : D'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, à défaut son 1^{er} Adjoint à :

- Présenter le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
- Signer tous les documents juridico-administratifs et financiers concernant cette affaire.

Article 3 : Le Plan de Financement prévisionnel Hors Taxes s'établirait

PLAN DE FINANCEMENT - PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
TRAVAUX PREPARATOIRES	7 896,90 €	Subvention Conseil Départemental du Nord – ADVB « VOIRIE COMMUNALE » – 5,91 %	14 143,00 €
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	24 836,80 €		
TRAVAUX VOIRIE	56 361,20 €		
TRAVAUX DE BORDURATION/TROTTOIRS	110 777,70 €	Subvention Agence de l'eau Artois-Picardie – 19,79 %	47 360,00 €
TRAVAUX D'ESPACES VERTS – MOBILIERS URBAINS	39 442,70 €	Part à charge de la Commune – Fonds propres – 74,30 %	177 812,30 €
COÛT PREVISIONNEL HORS TAXES D'OBJECTIF GLOBAL	239 315,30 €	TOTAL DES RECETTES	239 315,30 €

Article 4 : La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le

27 Août 2025

Le Maire,



R. KRUSZYNSKI.